

Certificat d'engagement et de connaissance pour les acquéreurs d'un animal de compagnie

(Loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes)

Ce certificat a pour but de sensibiliser le futur acquéreur aux besoins du chat, aux obligations concernant son identification ainsi qu'aux coûts et à la logistique à engager tout au long de sa vie.

L'adoption d'un chat ne doit pas être prise à la légère ; l'acquéreur doit être pleinement conscient de ce que cela implique afin d'assurer à l'animal des conditions de vie optimales et d'éviter l'abandon par manque de temps, d'argent ou de connaissance.

L'acquisition d'un chat est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer.

I. Besoins physiologiques, comportementaux et médicaux :

Alimentation : le chat a besoin de manger à satiété et sous la forme de petits repas. Il est important de laisser les aliments à disposition en adaptant l'apport calorique à l'activité et à l'appétit. Attention aux excès car l'obésité chez le chat diminue sa qualité et son espérance de vie.

Eau : un animal doit pouvoir disposer en permanence d'eau pour pouvoir se désaltérer. Celle-ci doit toujours être fraîche et propre. Certains chats peuvent préférer une eau en mouvement. Dans ce cas, une fontaine à eau est recommandée.

Couchage : le chat a besoin de se reposer dans un espace qu'il aura lui-même choisi. Il est important de lui fournir des lieux isolés, cachés et/ou en hauteur pour se mettre à l'abri de l'agitation environnante.

Veillez à ne pas le déranger lorsqu'il se repose. Son environnement doit pouvoir lui permettre d'explorer et d'observer.

Les zones d'observation comme des fenêtres, un balcon ou un extérieur ne lui seront que bénéfiques. Veillez à bien sécuriser ces différents espaces afin d'éviter les fugues, les chutes etc.

Une attention particulière est requise pour : les fenêtres oscillo-battantes dans lesquelles le chat peut se coincer, les appareils ménagers, les plantes d'intérieur, les produits ménagers, etc.

Il doit pouvoir s'épanouir dans un environnement stimulant grâce des enrichissements (jouets) et des apprentissages variés où il aura la possibilité d'exprimer son répertoire comportemental (faire ses griffes, chasser...)

Litière : pouvoir faire ses besoins dans un lieu approprié est un besoin essentiel du chat. A défaut, il risque de se soulager dans des endroits indésirables (lit, tapis, canapé). La litière doit être placée dans un endroit calme et facile d'accès., loin de la nourriture. Pour la garder propre, il est nécessaire de retirer les urines et les selles une fois par jour. Le nettoyage intégral des bacs est préconisé une fois par semaine. Certains chats peuvent avoir besoin d'un changement plus fréquent.

Education : pour entretenir une bonne relation avec votre chat, quelques règles sont à respecter :

- Laissez votre chat être à l'initiative des interactions sans le contraindre (être porté dans les bras ou caressé sur le ventre, quand il ne le souhaite pas)

- Laissez le chat tranquille quand il dort, mange ou se trouve dans la litière
- Apprenez-lui à être brossé sans contrainte
- Ne le punissez pas en le prenant par la peau du cou ou en lui faisant peur

L'éducation du chat doit se faire en respectant son intégrité physique et psychique. Une éducation s'appuyant sur un renforcement positif, sans contrainte, permet au chat de s'épanouir dans sa relation avec vous. Les besoins peuvent varier en fonction des individus ; il est donc primordial d'être très attentif et d'adapter ces recommandations en fonction des préférences de votre animal.

Santé : afin d'assurer un bon suivi médical, une visite de contrôle annuelle chez le vétérinaire est nécessaire. Être à jour des vaccins vermifuges, antiparasitaires est également essentiel à sa bonne santé, tout comme lui prodiguer des soins réguliers d'entretien ; un nettoyage des yeux, oreilles et dents peut vous être conseillé par votre vétérinaire.

Il est vivement conseillé de faire stériliser son chat entre 4 et 6 mois pour éviter les tumeurs mammaires les infections de l'utérus dans le futur.

II. Obligations légales :

Identification : elle est obligatoire pour céder ou acquérir un chat. Le cédant est tenu de fournir au nouvel acquéreur sous 8 jours le document attestant du changement de propriétaire à l'I-cad. Cette dernière vous enverra la carte définitive.

N'oubliez pas de signaler au fichier national votre changement d'adresse si vous déménagez. Toutes les informations sont à retrouver sur le site de l'I-cad dans l'onglet « Identifier son animal ».

Responsabilité : le propriétaire est responsable de son animal et des dégâts qu'il pourrait occasionner. Dès son acquisition, il faut le déclarer auprès de son assurance Responsabilité Civile.

Abandon : abandonner un animal est considéré comme un acte de maltraitance, puni par loi. L'abandon se définit comme le fait de laisser un animal de compagnie sans soins, sans possibilité de s'alimenter ni de s'abreuver. L'abandon d'un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.

III. Implications financières et logistiques tout au long de la vie du chat :

Alimentation : le budget alloué à l'alimentation du chat dépendra du type de nourriture choisie (croquettes, nourriture humide, ration ménagère, etc.)

Bien qu'il existe des aliments très peu chers, il est important de rappeler qu'une alimentation de qualité participe à la bonne santé de votre chat. C'est le meilleur moyen de prévenir des soucis de santé pouvant entraîner des frais vétérinaires supplémentaires.

En moyenne, il faut compter environ 200 à 300 € par an pour l'alimentation d'un chat.

Litière : comptez environ 100 € par an.

Santé : des frais sont à prévoir comprenant rappel vaccinal, vermifuge, antiparasitaires : environ 200 € par an.

La souscription d'une assurance pour votre chat vous permet la prise en charge de tout ou partie de certains frais vétérinaires. Le montant des assurances est très variable et dépend du contrat choisi (de 60 à 700 € par an). S'ajoutent à ces dépenses de base tous les frais vétérinaires ponctuels non prévus. Les frais peuvent vétérinaires peuvent augmenter significativement quand le chat avance en âge. Les soins ou opérations peuvent se compter en centaines d'euros.

Matériel : son achat se fait avant l'adoption et l'arrivée du chat : gamelles, bac à litière, cage de transport, brosse, jouets, paniers, griffoir, arbre à chat.

Pendant la première année de vie avec un animal, un budget supplémentaire de 100 à 300 € est à prévoir pour équiper son environnement.

Les vacances : les départs en vacances peuvent être plus difficiles. Veillez à l'emmener avec vous (certains lieux acceptent les animaux) ou à lui trouver un système de garde pendant votre absence (famille d'accueil, garde à domicile, pension). A titre indicatif, une journée de pension pour un chat coûte entre 10 à 20 €. Au quotidien, assurez-vous de ne pas laisser votre animal seul pendant une trop longue période.

Les différents montants énumérés sont indicatifs et peuvent varier. L'acquisition et l'entretien d'un chat durant toute sa vie représente un budget significatif. Vous devez garder à l'esprit que l'adoption d'un animal ne se fait en aucune cas de manière impulsive.

Adopter un chat est un engagement sur le long terme.

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

Ce certificat doit être délivré au moins 7 jours avant la cession.

Ce certificat est délivré par Céline Jacquet, personne remplissant au moins l'une des conditions prévues au 3°I de l'Article L216-661 du Code Rural, soit en l'occurrence le certificat de capacité n°94/159 délivré le 23/02/2010 par la DDSV du Val-de-Marne.

L'acquéreur :

Je soussigné(e)

résidant au

atteste avoir pris connaissance de toutes les informations ci-dessus.

Fait à

Le

Signature de l'acquéreur, précédée de la mention manuscrite « *J'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitance animale. Je m'engage expressément à respecter les besoins et l'intégrité de l'animal cédé, tout au long de sa vie.* ».